

A l'attention des Associations de Parents
de l'Enseignement Libre et Officiel
(UFAPEC & FAPEO)

Objet : la vaccination gratuite « contre le cancer du col de l'utérus » (anti-HPV) dès la rentrée prochaine pour toutes les élèves de deuxième secondaire.

Mesdames et Messieurs,

La *controverse scientifique* sur cette vaccination n'a fait que s'amplifier depuis la mise sur le marché de ces vaccins, en 2006. Beaucoup de jeunes filles ont été vaccinées à contrecœur, sans bien savoir pourquoi. Beaucoup de parents qui avaient insisté en croyant bien faire, s'en sont, après coup, véritablement mordu les doigts. Tout cela en raison d'une **information de départ** insuffisante !

Or, à partir du moment où cette vaccination est « proposée » **dans le cadre scolaire** (contrairement à ce que souhaitait par exemple Mme Catherine Fonck lorsqu'elle était Ministre de la Santé en Communauté Française), le risque que des jeunes filles et leurs parents se sentent contraints à une telle « vaccination systématique » est maximum.

Les effets secondaires graves possibles sont une réalité, sans que l'on sache à l'avance sur quelles élèves ceux-ci pourront tomber. Parmi ces effets secondaires, certains occasionnent de facto **une déscolarisation et/ou des retards scolaires, des redoublements d'années** etc.

Hélas, dans la réalité, ce genre d'information est, le plus souvent passée sous silence, en violation de **la loi belge d'août 2002** sur le droit des patients qui consacre pourtant le droit à un consentement libre et éclairé pour tout acte médical non urgent !

En Belgique, le Conseil Supérieur de la Santé a certes, recommandé depuis décembre 2007, la vaccination systématique des jeunes filles en qualifiant les deux vaccins (Gardasil et Cervarix) de « sûrs et sans danger » **MAIS 4 des 5 membres du CSS qui ont préparé cet avis avaient des liens d'intérêts avec l'un et/ou l'autre de ces deux fabricants** comme révélé par Le Vif en novembre 2008. Par ailleurs, dans une réponse que l'INAMI a faite au fabricant GSK au sujet de son vaccin **Cervarix**, le vaccin qui a justement été sélectionné par la Communauté Française pour la vaccination scolaire, il est indiqué textuellement « **Le taux d'effets secondaires est assez élevé.** »¹, ce qui contredit totalement l'affirmation orientée des membres du CSS et illustre le besoin urgent de transparence dans ce dossier.

C'est la raison pour laquelle nous vous communiquons à la fois le courrier de questions précises sur le sujet que nous avons envoyé, par recommandé, en date du 8 août 2011, aux Ministres Laanan (Santé) et Simonet (Enseignement obligatoire en Communauté Française) mais aussi le courrier d'information et d'interpellation que nous avons aussi fait parvenir, ce jour, **à toutes les directions d'écoles secondaires et d'internats** dont les élèves seront concernées par de telles mesures.

Par conséquent, il nous paraît très utile que vous puissiez relayer ces informations, sur le terrain, à la totalité des associations de parents locales.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée.

<http://www.initiativecitoyenne.be>

initiative.citoyenne@live.be

¹http://www.riziv.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions_report/report_crm_cgt/pdf/CERVARIX/CERVARIXJ120.pdf (cfr p.5)